

RÉAGIR EN CAS DE HARCÈLEMENT
SEXISTE ET D'AGRESSION SEXUELLE
DANS L'ESPACE PUBLIC

DIOUZHTU PA VEZER HARELLET
PE TAGET ENT-REVEL
EN DACHENN FORAN

pratik
Édition 2022



**HARCÈLEMENT
DE RUE**

LE GUIDE

**HARELLEREZH
ER STREADOÙ**

AL LEVRIG



'égalité femme homme ne se décrète pas. Elle nécessite un engagement de chacune et chacun. Elle nécessite un engagement appuyé des pouvoirs publics.

La ville de Brest et Brest métropole sont signataires depuis 10 ans de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Je tenais à ce que nos collectivités agissent sur cet enjeu dont l'actualité nous montre chaque jour l'acuité. Le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles sont une des traductions de cette inégalité aux conséquences souvent lourdes pour celles qui en sont les victimes.

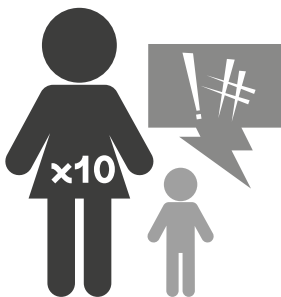
De tels actes ne sont pas acceptables. C'est une violence contre laquelle il faut continuer de se mobiliser pour innover, imaginer de nouvelles

manières de mobiliser, accompagner, aider et sanctionner.

Nous vous proposons aujourd'hui ce guide. Il montre que l'on peut agir, comment agir, comment réagir. C'est une initiative publique de plus que nous engageons pour faire reculer ces agressions et aider les femmes qui en sont victimes à en parler et faire valoir leurs droits.

Ce guide et la campagne : "*Parce que nous devons toutes nous sentir en confiance sur l'espace public*", le renforcement de la visibilité des femmes dans les noms de rues sur l'espace public... traduisent une même ambition : l'espace public de notre ville est aussi celui de toutes les femmes !

François Cuillandre
Maire de Brest
Président de Brest métropole



LES FEMMES SONT 10 FOIS PLUS EXPOSÉES QUE LES HOMMES AUX INJURES À CARACTÈRE SEXISTE.

*Selon l'observatoire national de la délinquance, sept. 2018
Source ONDRP, Grand angle n°47, mars 2018*

sommaire

- 3** DÉFINITION DU HARCÈLEMENT DE RUE
DE QUOI PARLE-T-ON ?
- 4** VOUS ÊTES TÉMOIN
- 5** VOUS ÊTES VICTIME
- 6** APRÈS UNE AGRESSION,
NE RESTEZ PAS SEULE
- 7** LES DISPOSITIFS EXISTANTS À BREST

DÉFINITION DU HARCÈLEMENT DE RUE

Le harcèlement sexiste dans l'espace public, souvent appelé "harcèlement de rue", réfère à :

"tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante": sifflements, commentaires sur le physique ou la tenue, rapprochements physiques, insultes... Ces actes, souvent banalisés, pèsent lourdement sur le quotidien des femmes en les amenant à éviter certains lieux voire à limiter leurs déplacements.

Le harcèlement sexiste fait référence à des situations bien différentes de la "drague" où deux personnes témoignent d'un intérêt réciproque. Dans ces situations, la victime exprime son refus, verbalement ou par son attitude (non-réponse, détournement du regard, changement de place...) et l'agresseur insiste. Le harcèlement de rue recouvre l'ensemble des actes et agressions sexistes subis par les femmes de façon régulière et par différents agresseurs lorsqu'elles sont sur l'espace public.

QUE DIT LA LOI ?

DÉLIT

Outrage sexiste

Sifflements, propos sexistes, questions intrusives, commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire...

Injure publique, menace

Insultes, intimidations...

Exhibition / voyeurisme

Filmer des parties intimes à l'insu de la personne, masturbation en public...

Harcèlement sexuel

Avances sexuelles, gestuelle obscène, exposition à des images pornographiques...

Agressions sexuelles sans pénétration

Baisers forcés, mains aux fesses, frottements...

Viol Pénétration sexuelle subie sous violence, contrainte, menace ou surprise...

PEINE ENCOURUE

AMENDE
DE 4^e CLASSE
jusqu'à 750 €

AMENDE
DE 5^e CLASSE
jusqu'à 3 000 €
(dans certaines circonstances)

EMPRISONNEMENT
6 mois

AMENDE
22 500 €

EMPRISONNEMENT
1 an

AMENDE
15 000 €

EMPRISONNEMENT
2 ans

AMENDE
30 000 €

EMPRISONNEMENT
5 ans

AMENDE
75 000 €

15 ans de réclusion criminelle

VOUS ÊTES — témoin —

Nous avons tous et toutes été témoins de scènes de harcèlement sexiste, à différents degrés et sous différentes formes. Nous pouvons intervenir, grâce à quelques réflexes de base et des gestes simples.

VOUS POUVEZ :

**PROPOSER À LA VICTIME
DE L'ACCOMPAGNER POUR
DÉPOSER PLAINTÉ**

**VOUS RAPPROCHER, ET
DEMANDER À LA PERSONNE
EN DIFFICULTÉ SI ELLE A
BESOIN D'AIDE**

**FAIRE DIVERSION EN VOUS
ADRESSANT AU HARCELEUR,
OU VOUS INTERPOSER**

**IMPLIQUER LES PERSONNES
AUTOUR DE VOUS ET
LES ASSOCIER À VOTRE
DÉMARCHE**

les bons réflexes pour réagir

● FAITES DIVERSION

L'objectif est de distraire l'agresseur pour permettre la fuite de la victime. Vous pouvez par exemple détourner l'attention de l'agresseur en lui posant une question "excusez-moi, pouvez-vous me dire comment rejoindre le port?". Vous pouvez interrompre l'agression et permettre à la victime de repartir avec vous en faisant semblant de la connaître "Inès!!! ça fait longtemps, qu'est-ce que tu deviens?"

● COLLECTEZ DES PREUVES

Si les conditions de sécurité sont suffisantes pour vous et la victime, vous pouvez prendre des photos ou filmer la scène. Déclarez clairement la date et le lieu. Notez tous les éléments qui pourraient faciliter l'identification de l'agresseur (plaque d'immatriculation, signe distinctif...).

Ces preuves sont à remettre à la victime et ELLE SEULE peut décider de leur utilisation.

● SOUTENEZ LA VICTIME

Que vous ayez réagi ou non sur le moment de l'agression, il est important que la victime, possiblement en état de choc, se sente soutenue.

Vous pouvez lui demander si elle souhaite appeler quelqu'un, lui proposer de l'accompagner jusqu'à un lieu sûr ou jusqu'au poste de police... Dans tous les cas, évitez tout propos qui conduirait à culpabiliser la victime "Vous n'auriez pas dû prendre le tram seule à cette heure-là"...

VOUS ÊTES — victime —

N'hésitez pas à déposer plainte. Vous pouvez demander à un témoin de vous accompagner pour vous soutenir.

VOUS POUVEZ :

SIGNIFIER VOTRE REFUS AVEC FERMETÉ

Indiquez
au harceleur
ce qui vous gêne,
dites-lui
ouvertement



ALERTER LES PERSONNES AUTOUR DE VOUS

notamment les agent.e.s
de médiation, de
prévention sûreté, les
conducteur.trice.s

VOUS DÉGAGER DE LA SITUATION DE PROXIMITÉ PHYSIQUE QUI VOUS EST IMPOSÉE

VOUS N'ÊTES PAS LA SEULE À SUBIR CES COMPORTEMENTS

VOUS N'ÊTES PAS COUPABLE

AUCUNE TENUE, AUCUNE ATTITUDE NE JUSTIFIE LE HARCÈLEMENT

victime ou témoin EN CAS D'URGENCE



- Appelez les secours



- Faites appel aux agent.e.s présents dans les transports, dans la rue ou utilisez les bornes d'appel (tram et station de tram, de téléphérique)

Pour les personnes sourdes,
malentendantes et/ou
ayant des difficultés à
parler



- Envoyez un SMS au 114

● GARDEZ VOTRE CALME POUR RÉAGIR DE MANIÈRE ADÉQUATE

Face à une situation de danger, le stress peut nous amener à paniquer voire à être tétanisée.

Le premier réflexe dans cette situation est de respirer profondément et calmement.

Cela vous aidera à canaliser vos émotions et détendre vos muscles pour être en capacité de trouver une solution.

● PARLEZ FORT AVEC UNE VOIX CLAIRE ET ASSURÉE POUR EXPRIMER VOTRE REFUS

Si vous choisissez de répliquer pour faire cesser la situation de harcèlement/agression, tenez-vous bien droite, ne souriez pas, parlez fort et calmement. Évitez les insultes ou les propos qui feraient monter la tension. Ne rentrez pas dans une discussion. Ne vous excusez pas. Exprimez clairement votre refus "ne me sifflez pas c'est du harcèlement", "éloignez-vous"...

● IMPLIQUEZ LES TÉMOINS

Les témoins de la situation peuvent hésiter à intervenir pour plusieurs raisons (ne mesurent pas la gravité de la situation, peur...). Lorsque vous interpellez des témoins, adressez-vous clairement à telle ou telle personne "vous, le monsieur avec le pull rouge" et exprimez votre attente "alertez la conductrice" "appelez la police"...

APRÈS UNE AGRESSION

— ne restez pas seule —

EN PRIORITÉ

Mettez-vous en sécurité et ne restez surtout pas seule

- Si vous êtes seule au moment des faits, trouvez du soutien auprès des agent.e.s présents dans les transports, des agent.e.s de médiation présents sur l'espace public, entrez dans un commerce ou dans une autre structure ouverte au public.
- Contactez des personnes de confiance pour venir vous retrouver.

ENTAMEZ LES DÉMARCHES

Pour faire valoir vos droits dès que possible

- En tant que victime, les démarches liées au dépôt de plainte peuvent faire peur ou rebu-ter. Pourtant, plus vous les entamez rapidement plus vous aurez des chances de collecter les preuves nécessaires à identifier et condamner l'agresseur (constats des blessures, durée limitée de conservation des vidéos...). Des services spécialisés existent pour vous aider, vous conseiller et vous guider dans ces démarches.



Si vous êtes blessée RDV aux urgences du CHU de la Cavale Blanche **02 98 34 74 55**

Vous pourrez bénéficier de la prise en charge de professionnel.le.s dédié.e.s à l'Unité d'accueil des victimes de violences (UAV) **02 98 34 74 85**



Allez porter plainte

au commissariat de Police ou à la brigade de Gendarmerie la plus proche.

Au commissariat de Brest, vous pourrez bénéficier de l'écoute d'une psychologue dédiée à l'accueil des victimes **02 98 43 77 89**

DANS TOUS LES CAS

Vous pouvez vous rapprocher des associations qui ont pour mission d'écouter, de conseiller et d'accompagner les victimes.

CiDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

02 98 44 97 47

**AIDE AUX
VICTIMES**

DON BOSCO
ASSOCIATION

02 98 33 83 83

Violences femmes INFO



LES DISPOSITIFS EXISTANTS À BREST

LES ARRÊTS À LA DEMANDE



BUS



LES BOUTONS D'APPEL



TRAM

Dans les trams, vous met en relation avec le conducteur.trice



TRAM TÉLÉPHÉRIQUE

Dans les stations, un opérateur vous met en relation avec un.e agent.e du poste de commandes du réseau Bibus

LA VIDÉO-PROTECTION



TRAM • BUS TÉLÉPHÉRIQUE

- Système embarqué dans tous les bus, trams et cabines de téléphérique
- En stations trams et téléphérique
- Dans les parkings relais

Les données enregistrées sont sauvegardées 3 jours maximum, 7 jours pour les stations et parking.

ILS ET ELLES SONT LÀ POUR VOUS

Tous et toutes formé.e.s à réagir au harcèlement.

TRAM • BUS • TÉLÉPHÉRIQUE

12 agent.e.s de l'association *Vivre la ville*

TRAM

Des agent.e.s de prévention sûreté présent.e.s dans les trams les :

Jeu. 21h / 1h30

Vend. | Sam. 21h / 1h30 | 5h / 8h

SUR L'ESPACE PUBLIC

8 médiateurs et médiatrices (agent.e.s de la ville de Brest)

LES NUMÉROS D'URGENCE

TRAIN • SNCF

- Vous serez mis en relation avec un opérateur en moins de 25 secondes.

* Appel enregistré / numéro gratuit.

** SMS enregistré / prix SMS de votre opérateur.



7j/7
24h/24

Ces 2 lignes sont réservées exclusivement aux appels concernant la sûreté, le harcèlement, le secours et l'assistance.



EFFECTIF DE
FEMMES ÂGÉES
DE 20 À 69 ANS
VICTIMES DE
VIOLENCES DANS
L'ESPACE PUBLIC

1 million
HARCÈLEMENT
ET ATTEINTES
SEXUELLES

VIOLENCES
SEXUELLES
15 500

VIOLENCES
PHYSIQUES
200 000

DRAGUE
IMPORTUNE
3 millions

INSULTES
800 000

Enquête VIRAGE, INED, 2015
en France métropolitaine

26
%

6
%

26 % DES FEMMES
RENONCENT À SORTIR
SEULES DE CHEZ ELLES
POUR DES RAISONS
DE SÉCURITÉ CONTRE
6 % POUR LES HOMMES

*Selon l'observatoire national de la
délinquance, sept. 2018 Source ONDRP,
Grand angle n°47, mars 2018*